L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 162. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 30 AVRIL 1828. Vol. I.

Conditions:—L'Abeille parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, moyennant $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou nous entendre : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumastrait, et au juge Bryant.

Etats-Unis.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas [illegible] prêt maintenant pour prendre un chargement, au haut du et en prendre aussi un bas du [illegible], si l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible]aily, maintenant a prendre charge a la [illegible] pouvant recevoir 300 balles ou l'équivalent, fret et partira incessamment. S'adresser a

5 fév JOHN MERTOUN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé [illegible] en cuivre ORIENT, capitaine Choate, ayant les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser.

STETSON & AVERY,

5 fév No. 18 rue Bienville

POUR PHILADELPHIE.

Le brick packet GREGOR, capitaine [illegible] partira dans peu de jours. Pour fret ou [illegible] s'adresser a bord ou a

17 déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HIVY, capitaine Ketson, prenant maintenant charge au haut de la ville, et a son retour pourra prendre du coton [illegible] fret léger. Pour les conditions, s'adresser

JOHN P. PAYSON.

[illegible] Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le jolli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant a prendre charge au haut de la ville, et peut prendre encore 100 boucauds a [illegible] l'on se présente immédiatement—pour le fret ou passage, s'adresser a

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-a-vis la rue St. Louis ou a

déc 7 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé et partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

18 Déc. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire SENTUC Y. cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'adresse de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

On pourrait avoir quelques tonneaux de fret en s'adressant a W. W. CALDWELL.

18 décembre.

Le soussigné offre a vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Havre consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, forts Bas de Soie pour hommes, Echarpes de Barege Rubans de Taffas noir, et une caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE junr

3 Déc.

500 BOUCAUTS de sucre, prêtes à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre*

Europe.

POUR LE HAVRE,

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles, s'adresser à

6 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE,

Le brick EDWARD, a bonne d'environ 200 balles du tonnage pour compléter sa cargaison, à petit fret, dont [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au haut du marché aux Légumes, ou à

6 février WM. NOTT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des ennemagemens superbes, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERIDIAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt a prendre un chargement pour un desdits ports. S'adresser au capt. a bord ou a JULES LE BLANC.

17 déc. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWERS, capitaine Purdy, sera prêt a prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

17 Décembre, JOHN HAGAN & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. I. LUMAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, Mercredi prochain. Pour frêt de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un pays des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier; il est doublé à neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, [illegible] supérieure, capitaine [illegible] Bulgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très beaux ennémagemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les lieux intermediaires.*

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, e partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord.

17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à midi. Le frêt sera reçu au bassin à bord de la gabarre qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à

17 dec H. HUNT, Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH,

Lausses-Bottière, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres débarquements,

Le bateau-a-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

11 sept. *Joseph Tyler Boudrec,*

70 BOUCAUTS DE SUCRE

sont attendus à la levée [illegible] mardi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant. [illegible] du suiet, rue de Chartres No. [illegible] la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné: Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 déc. *N. Mioton.*

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarisse Trogue, femme de Théodore Trogue, contre Théodore Trogue son mari,

Sur motion de P. A. Cuvellier, Esqr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue par des preuves que le destino de la demanderesse est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le 20 Décembre dernier, soit maintenant confirmé et qu'une séparation de biens entre dès ce jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant depuis satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant : et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans la pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont aussi compris, savoir : Un arpent de terre faisant face au fleuve sur quatre vingt arpens de profondeur, un nègre nommé Alexis, une négresse nommée Marianne avec sa fille nommée Louise, un cheval bai, et un taureau avec un bouvillon. Et depuis il est ordonné que le défendeur paie les frais"

4 Février 1828.

(Signé) JOSHUA LEWIS

Signé 9 *Février* 1828. JOHN LEWIS, *greffier.*

Lequel frais montant à la somme de trente piastres 62½ cents, sans compter les honoraires du shériff.

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grace 1828.

L.S. N. PARRIE, dép. greffier.

Esclave en maronnage.

Est partie maronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse créole de ce pays, nommée *Célestine*, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 5 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites tâches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de cent piastres sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, ou à la geole de cette ville.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leurs bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GALE,

rue du Quartier, entre Condé et Royale.

15 avril—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

Mr. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Formento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaitre toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boite fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hospital pour les nègres, et la situation de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles vue dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains,	$15	—
" 6	"	9 —
" 1	"	1 50
La journée d'un nègre dans l'hospital est	1	—

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Bocamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des retentions d'urine, s'était adressé spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complète des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine
20 barils farine de bled Saraziñ, fraiche
20 fréquins beurre
20 barils cidre de New-Ark
50 barils farine fraiche
3 pipes eau-de-vie de France
Une caisse violons
Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 7 Fev. 1828.

Ce bureau est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de *J. Le Carpentier.* Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

F. GARDERE,

7 Fév. 6 *Trésorier de l'Etat.*

Le Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CARROSSIER ; il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues du Maine, et St. Philippe, ayant un très-bon ouvrier, pour toutes les parties en bois, il entreprendra des réparations de tout genre.

12 Jan R. A. COOKE.

En débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.
20 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux dame-jeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse assorti.
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
80 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.
Grils pour bateaux à vapeur, Gharrètes et Roues, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

Confitures, &c.—4 jarres de confitures en boites cuivrées et dorées ; 4 do. rozeat blanc ; a vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

Beurre frais—58 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, et à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, rue Levée

Tabac, &c.—En débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,
[illegible] do.
250 chaises savon,
5 boucauds Rum quatrième preuve,
60 [illegible] Westmoreland, numéros assortis ; 25 ballots brodequins et souliers, à vendre par N. MERRITT.

dec 20 No. 36 rue des Magasins.

Hardes, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 35 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

Une quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi.— 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçus dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. Prevost,

14 janv. Caissier

Demande d'une Cuisinière.

On desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Aranes general para las aduanas de los Estados-Unidos Megicanos. Prix : $2 50.

Ch. Jourdan & Co.

21 fév libraires, rues Royale et Ste. Anne

A VENDRE par F. BERTOULIN,

Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anizette de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtés de lièvre truffés, do. aux foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

Avis.—Le Bureau du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

A. CRUZAT,

7 Fév. *Trésorier de la Paroisse*

To let, a negro boy aged of 13 years. Apply at this office. dec 7

Canary wine—15 quarter casks canary wine, for sale low by

Callender & Deblois,

19 april 7, Bienville street.

College Louisianais.

Les développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront sûrement appréciés d'après l'exposé suivant :

1°.—La salubrité du lieu considéré par des juges compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, enlèvent d'effrayans ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des désordres inconvénients qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser la santé de l'entre intérieur et les différentes considérations qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permet de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à entreprendre ce changement, [illegible] soumettant au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui lui confient l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation; et il croirait manquer à la reconnaissance en ne saisissant pas cette occasion de leur offrir ses remerciemens.

Mr. Guillot, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé, dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hémécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Rodignac, Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvellier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera dorénavant impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient placer aux [illegible] sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars

Cour de Barolage.—De la paroisse et de la ville de la Nlle.-Orléans, Ler. Avril 1828.—Frédéric Prey et autres créanciers de M. Souza l'aîné contre ledit Marlochée Souza l'aîné.—En présence de Phon. J. Pitot, après avoir entendu lecture de la pétition relative au cas, et à la demande de P. Soulé Esq. avocat du pétitionnaire, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit sieur Souza, l'aîné, aura lieu au bureau du L. F. Caire, notaire public, le 14 Avril courant, à 10 heures du matin, pour prendre en considération les affaires dudit sieur Souza, l'aîné, et en attendant toutes procédures sont différées—Je certifie par le présent ce qui précède.

3 avril. J. OLIVE', dép. greffier

Fabrica de Sombreros finos de primera calidad, y prueba de agua. Se benden en casa de E. DERRGUE, en la calle de Sn. Pedro, Plaza de Armas N°. 23. 10 abril.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $6 37½ le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, CINQUANTE onces de pain pour un escalin. Nouvelle-Orléans, 25 avril 1828.

J. Rogignac,

26 avril Maire

Les soussignés viennent de recevoir par la Zilia de Bordeaux—200 rames papier écolier dit aux armes. Ce papier a droit au Drawback.

21 mars CHS. JOURDAN & C.

[illegible] Chapelier,

Successeur de J. [illegible],

Prévient le public et les amis en général qu'il vient d'ouvrir un Magasin de CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des bêtes manufacturés de New-York. Après avoir été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il en espère que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée ; au domicile qu'occupait Mr. J. [illegible] baroche, No. 23. 7 mars.

Avis—Le soussigné désirerait trouver des écritures à faire quelles qu'elles puissent etre, en Français; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point du tout occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent avis.

FOURNIER.

Rue Bourbon, entre St. Pierre et Orléans

27 fév N°. 198 chez M. [illegible]